Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 16 Chaâbane 1444
8 Mars 2023

N° 29

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **523**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **523**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **525**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **528**
Homologation de résolutions **528**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **529**
Avis aux créanciers **532**
Convocations
Sociétés anonymes **533**
Divers
Avis au public **537**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Société communautaire Al Taamir El Amamria

- Type de société : locale

- Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

- Adresse du siège social : El Amamria

- Thème de l'entreprise : Agriculture générale

- La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

- La date du dépôt des statuts de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 24-02-2023 sous le numéro 5678

- Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel de mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

- Une convocation à l'assemblée générale constitutive le 18/3/2023, une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

- Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

- Khaled Ben Dhahbi Ben Mokhtar Bouhani : 04571167

- Ali Ben Belaid Ben Mohamed Riahi : 04359025

- Youssef Ben Abdallah Ben Njima Riahi : 04393101

- Najib Ben Saad Ben Salah Bouhani : 04589277

- Mariem Bent Kamel Ben Ammar Jlassi : 14460487.

2023R00459SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : La Société Communautaire Locale Thyna Aljadida

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société : est de 10.000 dinars

L'adresse désignée pour l'évasion sociale : Route Gabès km 7 Cité El Moez, Thyna 3083 Sfax

Sujet : Exploitation des terres agricoles, Création d'un parc familial respectueux de l'environnement et valorisation des déchets

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts types : 27 Février 2023 au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sous le n°02.

Le nombre d'actions à souscrire et leur contrepartie en numéraire, ainsi que le montant devant être payé immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars.

La valeur nominale des actions à émettre : deux cent dinars par classe (200 dinars) Conditions liées à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne :

Dans le cas où la société locale réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- Pourcentage de spécialisation 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société locale.

- Pourcentage de spécialisation 20% pour les activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Les bénéfices ou excédents restants peuvent être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement.

Nom de l'agence de l'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription :

Société Tunisienne de Banque à Thyna

La période d'ouverture à la souscription : du lundi 6 mars 2023 au 5 avril 2023 (heure administrative), avec possibilité de clôturer la souscription avant l'expiration du délai susvisé.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de celle-ci : Après souscription complète, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée par la publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et l'affichage de l'invitation au siège de la délégation de Thyna.

14. Les Fondateurs :

1- Mohamed Ali Ben Ammar Ben Mohamed Bennouri, résidant à Tina

2- Hamza Ben Ezzidine Ben Youssef Trabelsi, résidant à Tina

3- Yosri Ben Ibrahim Ben Abdallah Tlili, résidant à Tina

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs, après examen du projet de statuts de la société.

2023X00303SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat de la présidente du conseil d'administration

Et reconduction des fonctions du Directeur Général

La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel "MEDAI"

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège Social : c/o BTK – 10 Bis Avenue Mohamed V- 1001 Tunis

IU : 1114727X

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 20 Juin 2022, enregistré à la recette des

Finances de Den-Den Tunis, le 21 Février 2023, sous le n° 23800693 quittance n° M014468, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 22 Février 2023, sous le N°202347782 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en tant que Présidente du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

- La reconduction des fonctions de Monsieur Zyed Elloumi en tant que Directeur Général de la société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2023T00225SANB2

Ratification de la cooptation d'Administrateurs,

Renouvellement des mandats des Administrateurs

Et Nomination d'un Commissaire aux Comptes

La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel

"MEDAI"

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : c/o BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

IU : 1114727X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 21 Février 2023, sous le n°23700090, quittance n°M014444, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 22 Février 2023, sous le N°202347782 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

* La ratification de la cooptation des administrateurs suivants, à partir de la date de leur nomination jusqu'à la fin de leurs mandats qui s'achèvent avec la tenue de la réunion de cette Assemblée :

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Madame Myriam Elloumi.

- Monsieur Zyed Elloumi.

- Etablissement M.T. Elloumi SA.

* Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Madame Myriam Elloumi.

- Monsieur Zyed Elloumi.

- Etablissement M.T. Elloumi SA.

- BTK Bank.

* La nomination de la Société ECC Mazars en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2023T00226SANB2

Changement de la dénomination Sociale

Etablissement M.T Elloumi

SA au capital de 30.000.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952- 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Janvier 2023, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 27 Février 2023, sous le n°23800772, quittance n° M015630, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 02 Mars 2023, sous le N°202350592, il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- Le changement de la dénomination sociale «Etablissement M.T Elloumi» par «MT Elloumi».

- L'article 2 des Statuts a été modifié en conséquence.

2023T00256SANB2

Avis de souscription

Augmentation du capital

SOCIETE ULYSSE LOGISTICS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 36 000 000 DT

Siège social : RR34 Km 4,5 Route Boujardga 2090 Mornag Ben Arous

Registre de commerce : B01128692010

Tribunal de Première Instance de Ben Arous

Identifiant unique RNE : 1158986E

MF : 1158986 E/A/M/000

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 février 2023 a décidé :

- D'annuler le PV de l'AGE en date du 20 décembre 2022 enregistré le 21/12/2022 à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er bureau Tunis sous le numéro 22505703 quittance 8824.

- De supprimer le droit préférentiel de souscription et d'augmenter le capital social de la Société en numéraire de la somme de neuf millions de Dinars (9.000.000 DT), pour le porter de trente six millions de Dinars (36.000.000 DT) à quarante cinq Millions de Dinars (45.000.000 DT) et l'émission au pair de 900 000 actions nominatives nouvelles de 10 DT de valeur nominale chacune, à libérer totalement en numéraire à la souscription. A la suite de la suppression du droit préférentiel de souscription, les 900.000 actions nouvelles émises seront réservées à :

- L'Actionnaire «Société de Promotion Commerciale - SPC» : 320.000 actions;

- Le Souscripteur «UBCI SICAR» : 580.000 actions.

Dépôt des fonds provenant de la souscription

Au compte indisponible ouvert chez UBCI, Agence Les Jardins de la Soukra, sous le numéro 11012000129008178858.

Droit et délai de souscription :

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société du 8 mars 2023 au 7 avril 2023 inclus.

Toutefois, ce délai se trouvera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription auront été exercés.

Dépôt provisoire :

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 février 2023, enregistré le 2 mars 2023 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis sous le numéro 23501056 quittance 2117 a été déposé le 02 mars 2023 au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous sous le numéro AC02322023.

2023R00493SANB2

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom»

S.A au capital social de 1 060.500,000 Dinars

Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/12/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 13/02/2023 sous le n°23500761 quittance n°1485 dont un exemplaire déposé au registre national des entreprises de Tunis le 22/02/2023 sous le n°202347558, il a été décidé ce qui suit :

1. Réduction du capital social de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» de 1400 Millions Dinars à 1 060.500,000 dinars.

2. Modification des statuts.

2023R00494SANB2

OLA ENERGY TUNISIE SOCIETE ANONYME

Siège social : Immeuble Horizon avenue de la bourse

Cité les Pins, Berges du Lac 2 - Tunis

Identifiant Unique : 0000497Q

En vertu du P.V de la Réunion du Conseil d'Administration du 17-11-2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 19-01-2023 sous le n°23800319, Quittance n°647, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 4-01-2023 sous le n°20233906, il a été décidé d' :

- Approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Mise à jour des statuts de la société.

- Convocation de l'AGO du 21 décembre 2022.

- Convocation de l'AGE du 21 décembre 2022.

- Nomination de Monsieur Ahmed Alla Nourdeen Ali NUSEIR en tant que Directeur Général Adjoint de la Société.

2023400524SANB2

SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES STATIONS-SERVICES SAGESS

Société anonyme

Siège social : Immeuble Horizon, Avenue de la Bourse, Cité les Pins Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1477397P

En vertu du P.V du Conseil d'Administration n°14 du 20-12-2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 23-12-2022 sous le n°22805784. Quittance n°8958, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 29-12-2022 sous le n°2022182949, il a été décidé de :

- Accepter la démission de Monsieur Lotfi Khlif de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général de la société avec effet le 31-12-2022.

- Nommer Monsieur Hassen Hicheri en tant que nouvel Administrateur et Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Lotfi Khlif et ce, à compter du 01-01-2023.

- Déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société et l'exécution des décisions du conseil d'administration.

2023400525SANB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

OLA ADVANCED TECHNOLOGY SERVICES

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Siège social : Immeuble Regency Rue de la Feuille d'Erable - Les Berges du Lac II Tunis

Identifiant Unique : 1719074S

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 29-12-2022 sous le n°22805874. Quittance n°9124, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 4-01-2023 sous le n°20233902, il a été décidé :

- Approbation des étals financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Affectation du résultat.

- Quitus au Gérant

- Nomination du cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Achraf Guermech en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2023400526SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Par acte sous seing privé en date du 16 février 2023 enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen le 24 février 2023 sous le numéro 23201129 reçu n°M0230016, Monsieur Saber Jebali titulaire de la CIN n°9156272 a vendu à Madame, Khalthoum Mihoub titulaire de la CIN n°3658270 tout le fonds de commerce café situé à la route Chinoua - Cité Eljoumhouria - Mnihla Ariana.

Les oppositions doivent se faire au local situé à la route Chinoua Cité Eljoumhouria - Mnihla Ariana dans les dates légales de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T

Cet acte a été publié dans le journal Echourouk le 3/3/2023.

2023T00242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Bir M'Chergua en date du 23/02/2023 sous le n°23200220 quittance n°M003591 Mr Ferid Ben Belgacem Kheleifi et Mme Saïda Bent Salah Rahali ont vendu à Mme Takwa Bent Bechir Mebarki tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genre de commerce sis à Bir M'Chergua Station 1141 gouvernorat de Zaghouan.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 7/02/2023.

2023T00245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 22/02/2023 et enregistré à la recette des finances Ariana en date du 24/02/2023, enregistrement n°23201904, quittance n°M026937, Mme Khawla Bent Mohamed Nejib Chakroun titulaire de la C.I.N n°08349952 a cédé à Monsieur Alaedine Ben Sadok Ben M'barka la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 20 rue des métaux Z.I Soukra à usage de buvette.

Toute opposition concernant cet acte doit être présentée dans le délai de 20 jours de la date de parution au J.O.RT à l'acheteur à l'adresse du local vendu.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens la Presse et Essahafa du 02 mars 2023.

2023R00477FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 21/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 22/02/2023 n° d'enregistrement 23200753, quittance n°M015531, Mr KHATOUEL Ali titulaire de la C.I.N n°03330534 a cédé la totalité du fonds de commerce sis à Ghorghar Tataouine sud exploité en tant que café à Mr ZAHMOU Abdallah titulaire de la C.I.N n°06550115.

Les oppositions doivent être déposées auprès du rédacteur de l'acte Maître AZAK Fathi sis à 5 rue Musbah Jarbue Tataouine dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 1/3/2023.

2023R00484FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 7/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date de 15/02/2023 n° d'enregistrement 23200646, quittance n°M013600, Mr Abdennour Abdessalem titulaire de la CIN n°03402330 a cédé la totalité du fonds de commerce sis à la rue Habib DABBABI destiné au commerce vente de produits divers à Mr LEBOUDI Abdelwaheb titulaire de la C.I.N n°06570446.

Les oppositions devront être déposées auprès du rédacteur de l'acte Maître AZAK Fathi sis à 5 rue Musbah Jarbue Tataouine dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 1/3/2023.

2023R00485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de contrat le 7/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 8/02/2023 reçu MO17202 et n° d'enregistrement 23200436 la société Malak titulaire de l'identifiant unique n° 1716619RAM/000, et du registre de commerce n°B20122742021, dont le siège social est sis à la route Médenine km 2 Zarzis sud en la personne de son représentant légal, a vendu à monsieur Radhouan Ben Noureddine Ben Abdallah) titulaire de la CIN n°09120169 domicilié à la route de Gabès Médenine la totalité du fonds de commerce consistant en un local de commerce de vente de bois situé à la route de Médenine K 1 Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort auprès de la société sise à Zarzis. Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal "le Quotidien" en date du 2/3/2023.

2023R00488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 17 février 2023 et enregistré à la recette des finances à Hammamet le 17 février 2023. Quittance n°M026192. Numéro d'enregistrement 23200995.

M. Sami Ben Abdallah a vendu à l'acquéreur, M. Mohammad El-Hedi Ibn Messaoud, tout le fonds de commerce exploité dans la vente de pièces automobiles dans le magasin situé sur la route principale reliant Manaret El Hammamet et l'autoroute en face de la station essence avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les objections éventuelles sont acceptées entre les mains de l'acheteur avec le titre de l'origine commerciale et dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 25/02/2023.

2023R00500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, du 21/02/2023 et enregistré à la recette des finances

d'Eljem le 22/02/2023 sous le n° de quittance M013818, madame Hamrouni Wafa demeurant à la rue Assed Ibn Elfourate Eljem Mahdia a vendu à Monsieur Atia Faris demeurant à la route de Sallakta : Ksour Essef Mahdia, la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce situé à la rue de la grande mosquée Eljem Mahdia.

Les oppositions se feront entre les mains de Maître Hattab Rachida, avocat à la cour de cassation rue 15 Octobre Eljem, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis sera publié au journal Achourouk le 28/2/2023.

2023S00268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p signé le 9/02/2023 et enregistré le 13/02/2023 à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n°21100003, Youssef Harrabi a vendu à Amira Ouni la totalité du fonds de commerce immatriculé au R N E sous le n°1718644 B et qui est exploité pour le commerce et vente des éléments alimentaires en détails dans les magasins sis à rue Hssan Ben Said Khzema Jawhara Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans les délais légaux. Cet avis a été publié au journal Echorouk le 21/02/2023.

2023S00270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p signer et enregistrer le 9/02/2023 à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n°23200135, Radhia Bel Khiria a vendu à Haykel Amara la totalité du fonds de commerce immatriculé au registre de commerce sous le n°0933892012 A et qui est exploité pour le commerce et vente des lunettes en tout genre sis à la rue les palmiers Khzema Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans les délais légaux. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 21/02/2023.

2023S00271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Sfax à la recette des finances Arbi Zarouk le 10/02/2023 sous n° 23200325 quittance n°M007748, il appert que la société SPJ. SARL ayant la M.F 1384413G/B/M/000 et le RNE 1384413 G demeurant 70 rue d'Algérie 3000 Sfax a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce qu'il exploite (3ème boutique après la grande porte de l'entrée) de superficie presque 32 m² situé au 70 rue d'Algérie 3000 Sfax au profit de Mr Mokhlos Ben Messoud demeurant à route Sidi Mansour Km 11 immeuble Erayen Sfax.

Les oppositions éventuelles sur le produit de la cession peuvent être signifiées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT entre les mains du vendeur ayant élu domicile déjà cité en haut.

Cet avis est publié au journal le Quotidien paru le 02/3/2023.

2023X00301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sfax à la recette des finances de Sekiet edayer le 8/02/2023 sous le n°23200361 et la quittance n°M011640 rédigé à Sfax le 3/02/2023 Monsieur Slim Ben Mohamed Ben Hédi Dhouib a vendu à Monsieur Hassen ben Mohieldein ben Fahem Farhat la totalité du fonds de commerce nommé "Diwan" exploité au local sis à l'Avenue Habib Maazoun sakiet edayer 3011 Sfax avec toutes les composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès du Maître Barouni Ezzeddine à son bureau sis à la rue Hafouz Immeuble Intilaka bloc B 2 ; 4ème étage Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 15/02/2023.

2023X00304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mohamed Besbès

Avocat à la cour - Sfax

Suite à un acte sous seing privé en date du 17/02/2023, enregistré le 27/02/2023 à la recette des finances de Gremda Sfax, quittance n°M017662, enregistrement n°23200647. Mr Anis ben Mohsen Ben Hssin demeurant à Sfax route Mahdia Km 2 rue 5056 n°06 Sfax, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour vente de fruits secs «London Shop» sis à la route de Gremda Km 3.5 Sidi Abbes Sfax pour le compte de la société TUNISIE CHARBON demeurant à Swinia Bir Ali Ben Khlifa 3040 Sfax

Les oppositions seront reçues entre les mains de son gérant Mr Ahmed ben Mourad Fakhfakh sis à la route de Kaid Mhamed km 3 impasse Masmoudi rue 766 Sfax, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabah et Le Temps» du 4/3/2023.

2023X00306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 17/02/2023 enregistré à la recette des finances Denden le 17/02/2023 sous n°23200647 quittance n°M013918 Mme Hedia Ben Yahia en tant que propriétaire a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial (tout commerce) situé au n°01 Rue grenade Denden la Manouba à Mme Hanen Khazri.

Toute opposition sera rendue entre les mains de Maître Ghalia Zammali sise au 13 Av Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis été publié au journal Le Temps le 02/3/2023.

2023400522FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 22/12/2022 et dont signatures légalisées le 29/12/2022 enregistré à la recette des finances de la Gare - Tunis, en date du 30/01/2023 sous le n°23200141, quittance n°M006973.

La Société «La Source» cède à la Société «Maram de Boissons Gazeuses», tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à «Z.I Saint Gobain Route Z4 Ouardia Tunis».

Les oppositions devront être reçues dans les délais entre les mains de l'acquéreur, sis à «Z.I Saint Gobain Route Z4 Ouardia Tunis».

Cette annonce a été publiée au journal Le Temps en date du 25/02/2023.

2023400528FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 26/01/2023 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 26/01/2023 quittance M008237 n° d'enregistrement 23300322 Monsieur Omar Ben Attia demeurant au lotissement Essahabi 1 Kairouan a loué à Monsieur Otmen Methnani demeurant à oueled Manna Kairouan, une partie du fonds de commerce concernant la réparation des voitures tous genre sis à l'avenue de Russie Kairouan.

Cette insertion est parue dans les journaux Alchourouk et Le Quotidien du 16/02/2023.

2023S00273FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 19/01/2023, enregistré à la recette des finances Rue du Paradis Ariana en date du 25/01/2023, quittance n°M12109, enregistrement n°23300790, monsieur Mansour JARDAK titulaire de la CIN n°01260677 a loué un fonds de commerce sis au 68 Avenue Union du Maghreb Arabe Soukra Ariana à la société VIE SUBLIME, MF 1495889H domiciliée au 31 Rue de l'Argent Soukra Ariana, ce texte a été publié au journal la Presse.

2023400517FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat à la recette des finances de cité administrative de l'Ariana le 6/02/2023 quittance n° M014323 enregistrement n°23300928.

Mr. Slah Ben Mohamed Zghier titulaire de la C.I.N n°000010233 a loué tout le fonds de commerce en gérance libre destiné pour la vente des livres et les fournitures scolaires sis au R.D.C. d'une villa à l'avenue de l'Indépendance Ariana à la société "tech vault armory" représentée par son gérant Mr. Mohamed Amin Ben Mansour titulaire de la C.I.N n°07485407.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 5 Mars 2023.

2023400530FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom : Amicale du personnel des services du commissariat régional des affaires culturelles et des établissements de l'activité culturelle de Gafsa

- Siège social : commissariat régional des affaires culturelles de Gafsa.

- Objectifs :

- Renforcer les liens d'amitié, d'amour et de solidarité entre ses membres

- Organiser des activités culturelles et de loisir et renforcer l'aspect culturel de ses membres.

Membres :

- Présidente : Samiha Hdeidi

- Trésorier : Abdelkader Gouadria

- Secrétaire générale : Moufida Tlili.

2023R00495APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires

De la Résidence DIAR RACHED

Jardins de Carthage

Suivant PV de l'Assemblée générale constitutive en date du 12/02/2023, enregistré à la recette des finances la Goulette, le 16/02/2023 sous le n°23701246, quittance 21290. L'élection et la nomination d'un bureau de syndic a eu lieu comme suit :

M. Imed Ben Rejab : Président

M. Ahmed Sfar Ben Chekir : Trésorier

M. Zouhaier Manoubi : Membre

Mme Wafa Tounsi : Membre.

2023400518APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DIAR SOUKRA TRANCHE 1

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale élective du 20 janvier 2019, enregistré à la recette des finances la Goulette le 30 janvier 2019 sous le n°19700577, quittance n°11496; ont été nommés membre du bureau des syndics Messieurs :

- Faouzi Ben Salem : Représentant légal.

- Jamal Safer : Trésorier.

- Salah Ben Naceur : Trésorier Adjoint.

- Rafik Berriche : Vice-Président.

2023R00489APSF2

Complexe de développement agricole à Ibness, Gattaya Kebili

Siège social : Ibness, Gattaya Kebili

Selon la décision du gouverneur de Kebili, de janvier 1996, basée sur le procès-verbal de la réunion de l'association du 17 octobre 2022.

- Transformer un complexe hydraulique en un complexe de développement agricole

- Zone d'intervention Exploitation du réseau d'irrigation de la région

- Protéger les ressources naturelles et rationaliser leur utilisation et leur entretien» Préparer les zones d'intervention avec le matériel dont vous avez besoin

- Contribuer à la formation de ses membres et les guider vers les techniques les plus performantes en agriculture et pêche maritime

- Etablir des liens de coopération et d'échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec d'autres structures agricoles.

2023R00496APSF2

Changement du syndic de copropriétaires

Selon le procès-verbal en date du 17/9/2022 enregistré à la recette des finances de Sousse le 28/9/2022 sous n°3582 Quittance n°76546, il a été décidé le changement du syndic de copropriétaires Résidence El Morgene Hergla, dont le nouveau comité se compose :

Présidente : Hela Belghith

Trésorier : Salem Majdoub

Secrétaire générale : Samira Laabidi.

2023S00249APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale

Syndicat des propriétaires de la Résidence Le Belvédère

Siège : 20 Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 - 2037 Ariana

Suivant PV de l'Assemblée générale en date du 02/10/2022, enregistré à la recette des finances El Menzah 6, le 6/01/2023 sous le n°2380144, quittance M002796, l'élection du nouveau bureau du syndicat a eu lieu comme suit :

- Mr Hichem Choura : Président

- Mr Mongi Abassi : Secrétaire Général

- Mr Mehdi Harbaoui : Trésorier

- Mr Raed Bouabane : Membre.

2023400516APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71 709 742

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK (ex TQB) dûment représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ SOCIETE AEC ASSISTANCE ENGINERING ET CONSTRUCTION immatriculée au RNE sous l'identifiant unique 1068501S son siège social est situé à l'avenue Yasser Arafat immeuble Eljaiim Sahloul étage 7 eljawhara Sousse 4054 (En sa qualité de débitrice principale).

- Mr Trabelsi Khaled, demeurant à la Rue Abdelaziz Ghacheme Sahloul 3 Sousse (En sa qualité de caution réel).

- Mr Trabelsi Mohamed, demeurant au 455 Rue Sarwel cité Elmenezeh elkalaa essoughra Sousse (En sa qualité de caution réelle)

- Mr Trabelsi Mootaz, demeurant à la Rue Abdelaziz Ghacheme Sahloul 3 Sousse (En sa qualité de caution réelle).

- Mr Trabelsi Khaled, demeurant au 81 Rue Ibn Rachik Sousse (En sa qualité de caution réelle)

- Mr Bedoui Khaled, demeurant à la Rue Ahmed Rami Sahloul 1 Sousse (En sa qualité de caution réelle)

- Mr Elaazabou Khaled, demeurant à la Résidence Elbanafsage appt 21 avenue Nouira Ennasr 2 Ariana (En sa qualité de caution réelle)

- Mr Elhaji Tahar, demeurant au 16 Rue Kamel Atatürk Menzeh 7 Ariana (En sa qualité de caution réelle)

- Mr Elguizani Tahar, demeurant au 16 Rue Kamel Atatürk Menzeh 7 Ariana (En sa qualité de caution réelle).

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached ; 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Les immeubles saisis : L'immeuble appelé "ELMAHABA" qui fait l'objet de titre foncier numéro 156851 Sousse" qui consiste en la parcelle n°343 D situé sur la route de Elmourdine Délégation M'saken, avec une superficie totale de (11330 m²) clôturée des 4 cotés, l'immeuble saisi se compose d'un immeuble qui englobe une administration avec chambre de gardien à l'étage.

Les charges : Le TF 156851 Sousse est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 600 000,000 D inscrite le 8/9/2014 (registre Sousse 30 n°47) au profit de QNB

- Une hypothèque d'une valeur de 450000,000 D inscrite le 02/01/2015 (registre Sousse 01/2015 n°27) au profit de QNB

- Une hypothèque d'une valeur de 1 068 000,000 D inscrite le 28/10/2015 (registre Sousse 38 n°75) au profit de QNB

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 26/12/2022 (registre Sousse 03 n°11735) au profit de la partie poursuivante.

Mise à prix : (1.510.962, 500D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 30/3/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Sousse.

2023T00233VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Banque Nationale Agricole, société anonyme ayant son siège social est sis à l'avenue Hédi Nouira Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 123L.

La partie saisie :

Abderrazek Ben Salem Chtioui, cordonnier, domicilié à l'avenue Habib Bourguiba Teboulba 5080 Monastir.

L'avocat poursuivant :

Maître Yosr Ben Attia, avocate, ayant son étude au 10 avenue Louis Braille 1002, le Belvédère, Tunis et dont le matricule fiscal est 1577211/T/A/P/000.

Propriété saisie :

Propriété constituée d'un terrain nu de 128 m², divisé en 128 parts, nommé «Abderrazek» objet du titre foncier n°93226 Monastir, extrait du titre initial n° 19466, sur lequel est bâti un rez-de-chaussée composé d'escalier et d'un garage, et un étage non achevé situé au coin de deux rues et d'une impasse sis à la délégation de Teboulba, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix :

Le prix de la partie saisie est de cent soixante mille dinars (160.000,000D).

Date et lieu de la vente :

Le Mercredi 29 Mars 2023 à 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir.

On peut visiter les bien tous les jours.

2023R00497VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société Maison Ghorbel D'équipement, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce sous le n°B08104322017, demeurant à route Saltnia Km 7.5 Sfax.

2/ Ben Abdelaziz Ghorbel Tijani, CIN n°01233036 demeurant à route Teniour Km 3, impasse Kharouba, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire d'une superficie totale de 550 m² sis à route Saltnia km 8 Sfax, il est à 350 mètres de la route principale, il est de 26 m du coté est-ouest et de 21.15 m du fond. Il est bâti une nouvelle villa bien achevée et bien équipée d'une superficie couverte de 203 m², elle se compose d'une terrasse, un salon de 6.42m x 6.58m, un séjour de 4.91m x 3.97m, un couloir de 1.25m x 6.97m, une chambre de 4.32m x 3.36m, un salle de bain de 2.14m x 1.75m, un hall de 2.28m x 1.92m, une chambre de 4.16m x 3.28m avec un placard pour vêtements, une suite parentale de 3.51m x 6.80m avec une salle de bain privé, une chambre à coucher et une toilette, une cuisine principale de 6.25m x 3.95m bien équipé avec un porte qui ouvre sur un garage, le toit est en staff avec des spots lumineux, le parterre de la villa est en marbre avec des petits carreaux en marbre noir, le parterre de la cuisine et des salles de bain est en mosaïque, les portes intérieures et extérieures sont en bois de bonne qualité, les fenêtres sont en aluminium et en michlére, elle est équipée de l'électricité, de l'eau et d'un chauffage centrale. De l'ouest se trouve un garage de 36 m² qui ouvre sur la cuisine principale avec une partie pour entrer la voiture d'une porte automatique et une petite cuisine avec un placard et une toilette et un petit dépôt de 11 m². Du nord Zgal Soulef, de l'est une entrée commune de 6m de largeur d'où l'entrée pour la villa, du sud Zgal Mohamed et de l'ouest Zgal Mohamed.

Mise à prix : Quatre cent dix mille dinars (410.000 ,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le lundi 3 avril 2023 (3/4/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00299VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une folle enchère après désistement des Adjudicataires dans l'affaire n°5626.

La partie poursuivante : Lazher, Maher, Saniya et les héritiers de Hbib Zghal sa veuve Sondes Abdelmoula et leurs enfants majeurs Hamadi Sonda et Slim en qualité de propriétaires sis à la ceinture km3 entre les routes de Mahdia et Saltniya au bord de la route de Sfax domicile élu à l'étude de leur avocate maître Kolsi Chédia rue Haffouz imm Intilaka esc A2 5ème étage Sfax, MF : 168970TAP000.

La partie saisie : les adjudicataires qui ont causé la folle enchère dans l'affaire n°5626 : Mustapha ben Youssef Zghal en qualité d'héritiers de son père Youssef Zghal et de sa mère Hamida Dammak et en sa qualité d'acquéreur des parts de Mohamed et Moncef et Zahra Zghal et de Amel Zghal dans le bâti et Amel Zghal en sa qualité d'héritière de son père Youssef Zghal et sa mère Hamida Dammak et en sa qualité d'acheteur des parts de Mohamed et Moncef et Zahra Zghal et Amel Zghal dans le terrain sis à la ceinture km3 entre les routes de Mahdia et Saltniya au bord de la route de Sfax domicile élu à l'étude de leur avocat Najib Fki sis à 11 rue Tayeb Mhiri 3000 Sfax de la société fki et chabchoub lil mouhamet, en leur qualité de propriétaires et de folles enchérisseurs.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble non immatriculé constitué d'une parcelle de terre clôturé sis à la ceinture qui est entre route Saltniya et route Mahdia km 3 Sfax sa superficie après avoir déduit la surface qui revient à l'agence foncière industrielle est de 282 m² il est limité au sud par la rue sango à l'est Triki au nord une rue et à l'ouest la ceinture. Une battisse est érigée à l'angle sud d'une surface de 104 m² son état est modeste avec deux garages où l'est, les mesures de tout l'immeuble à partir de l'angle sud est vers l'angle nord 20,10 m puis vers l'ouest 13,90 puis vers le coté sud 7,50 m puis vers l'angle ouest 1,15 m puis vers l'angle sud 13,10 m puis vers l'ouest jusqu'à atteindre le coté par où on a commencé les mesures de 14,20m.

L'immeuble a fait l'objet d'une adjudication à Amel et Mustapha Zghal ci-dessus désignés au prix de 148 milles dinars avec les frais de 4.581.425 dinars mais après que les adjudications ne se sont pas acquittés des prix de l'adjudication et des frais et honoraires taxés dans le délai d'un mois et après les avoir sommée de payer en application de l'article 445 cpcc par sommation affectée par l'huissier Mohamed Abdelmoula restée son résultat, ils sont considérés par le dépassement des délais impartis fols enchérisseurs.

La partie poursuivante réouvre la procédure de la folle enchère sur la base de l'ancien cahier des charges objet de l'adjudication n°5626 et sur la base des articles 445 et suivantes cpcc et sur la base du prix désigné de (120.000.000d).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sise au palais de justice rue Aboulkacem Chebbi Sfax le lundi 3/4/2023 à partir de 9h du matin.

Pour tout renseignement on peut s'informer au greffe du tribunal de première instance de Sfax où le cahier de charges est déposé et au bureau de l'avocate Kolsi Chédia.

La mise à prix de l'immeuble - terrain et construction - est de cent vingt milles dinars (120.000.000 D) en plus des frais.

Tout intéressé par la vente doit consigner le tiers du prix en application de l'article 425 cpcc, on peut visiter les lieux tous les jours aux heures ouvrables.

2023X00302VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représentée par son président directeur général ayant son siège social à la Cité des Sciences Tunis

Partie poursuivie : 1/ Sté FARAH de Commerce. R.C B0995482012 le siège social : route Mseken Sousse (débiteur principal)

2/ Belgacem Bouhlel résident au 42 Rue Brahim Riahi Kairouan (caution hypothécaire)

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sise au 65 Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis

L'immeuble saisi : l'immeuble du TF 59484 Sousse dénommé «Ras Al Wad 271» sa superficie 2157 m² il s'agit d'un terrain nu composé de 02 parcelles incluses dans plan D aménagement de la Municipalité de Mseken zone UBa1 a vocation commerciale services et habitation.

Mise à prix : 103.320.000 D après réduction de 40 % avec les frais et les honoraires taxés

La date et lieu de vente : le Lundi 13/4/2023 à 9 H devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse1.

Visite : Tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis n°65 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

2023400519VEPA1

Vente immobilière sur adjudication

Maître Ridha Attia Blibech

Avocat à la cour de cassation

2 Bis, Rue d'Argentine Imm. Argentina - 4ème étage N°2 Tunis Belvédère

Ridha.Blibech@gmail.com

Tél : 23.314.838

MF : 082122 MAP000

Date et lieu de la vente : le lundi 10/4/2023 à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

Partie saisissante : Société -AL BARAKA BANK TUNISIA-, S.A, I.U n°0031041F ayant choisi comme domicile élu au cabinet de Maître Attia Blibech Ridha, 2 Bis, Rue d'Argentine Imm. Argentina - 4ème étage n°2 Tunis Belvédère.

Partie saisie : Madame Chaima Al Chayeb, titulaire de la C.I.N n°14762604, ayant pour domicile au 20 Bis Rue Salah Al Din, Mutuelle ville, Tunis.

Objet de la vente : Une parcelle de terrain rectangulaire revenant à la débitrice d'une superficie totale de 200m² égale 200 parts dans l'indivision du titre foncier n°52571 Tunis, appelé «AL JAMILA 826» situé à «Mnihla, Ariana», d'une superficie totale de 47.194m² répartie en 47.194 parts (200/47.194 parts).

Cette parcelle se situe entre des constructions dont la plus part sont utilisées pour y habiter près de la rue principale (Rue Al Eklil).

Cette parcelle est de vocation agricole dans un quartier résidentiel qui fait partie du projet de révision du plan d'aménagement urbain de la municipalité d' «El Mnihla» qui est en cours de révision suivant le rapport de l'expert.

Cette parcelle est limitée d'une autre parcelle au sud, d'un immeuble à l'ouest, d'une autre parcelle au nord, ouvrant directement sur une route escarpée.

Mise à prix : Le prix initial a été fixé à quatre vingt dix neuf mille deux cent Trente dinars 769 millimes (99.230,769D) outre les frais qui seront fixé par le tribunal.

Conditions de participation et visite des lieux : la visite des lieux se fait tous les jours, et pour participer à la vente la consignation du tiers de la mise à prix ou un chèque certifié ou une caution bancaire est obligatoire, pour les étrangers il faut avoir l'autorisation administrative préalable.

2023400520VEPA1

Avis aux créanciers

Dossier n°47

Ouverture de la procédure de partage

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Gabès

Nous Mme Meriem Dhkili juge commissaire chargé du partage des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Sami Chmili avocat à Gabès et aux pièces jointes :

1- 42 Etats de liquidation et ses PV de notifications

2- Copie de l'ordonnance sur requête, PV de consignation et son reçu

3- PV d'oppositions sur le produit de la vente.

En application des articles 466 et 476 au CPCC, j'annonce l'ouverture de la procédure de classement des créanciers en vue de la distribution des deniers résultants du produit de la vente judiciaire au fonds de commerce entre les mains de Maître Ismail Bououd de la part de l'huissier notaire Jamel Boufares suivant son exploit n°9723 au 6/7/2019.

Le demandeur de distribution est tenu de procéder à la publication. Les notifications conformément aux articles 466 et 476 au CPCC.

2023R00486VEPA2

Dossier n°46

Ouverture de la procédure de partage

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Gabès

Nous Mme Meriem Dhkili juge commissaire chargé du partage des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Sami Chmili avocat à Gabès et aux pièces jointes :

1- Etats de liquidation et ses PV de notifications

2- Attestation de consignation

3- Copie du reçu de consignation

4- PV d'oppositions sur le produit de la vente.

En application des articles 466 et 476 du CPCC, j'annonce l'ouverture de la procédure de classement des créanciers en vue de la distribution des deniers résultants du produit de la vente judiciaire entre les mains du maître Houcine Abdennebi par l'huissier notaire Mohamed Taha Issaoui suivant son exploit n° 19930 du 24/4/2019 et reçu de consignation n°075399 du 01/11/2019.

Le demandeur de distribution est tenu de procéder à la publication. Ces notifications conformément aux articles 466 et 476 du CPCC.

2023R00487VEPA2

Nomination d'un liquidateur

«Succession du défunt Hsan Ben Ali Ben Mohamed El Gandouz»

En vertu de la décision émanant de Madame la présidente du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 16 Février 2023, il a été décidé la nomination de Monsieur Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El médina 1er étage, B 13 Sousse - 4000, en tant que liquidateur de la succession du défunt Hsan Ben Ali Ben Mohamed El Gandouz, pour l'inventorier, l'administrer et la partager à la place du liquidateur Monsieur Hatem Nasri.

2023S00267VEPA2

Cession judiciaire de la société BIO- FISH

Siège social : N°05 rue Lac Mâlaren - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Capital social 2.000.000

MF : N1139081

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro

945 du 12/01/2023 qui déclare : que la société Biofish avait cessé de payer ses dettes et a décidé en conséquence de la transférer à des tiers en un taux indivisible et de nommer monsieur Aifa Badreddine contrôleur de justice et cela sous la supervision de la juge-commissaire, Mme Jihan Ayad.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du contrôleur de justice et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2023400529VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2023

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0707304/Q.N.M

Messieurs les actionnaires de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le mardi 18 avril 2023, à 10h, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2023T00234SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2023

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 100 Tunis - Belvédère

MF : 0447178/F/N/M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière ALYSSA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 18 Avril 2023, à 8h30, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement de mandat d'administrateur;
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2023T00236SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 Avril 2023

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0633363/V/N/M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 18 avril 2023, à 9h30, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Quitus à un administrateur sortant;
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2023T00238SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2023

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0644763/S/N/M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière HANNIBAL SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 18 Avril 2023, à 9h45, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats d'administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2023T00240SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIE PARTICIPATIONS

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Société anonyme

Au capital de 5.000 dinars

Tél : 71 18 98 00

Fax : 71 18 98 50

MF : 587523F/P/M/000

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le lundi 3 Avril 2023 à 11h, au siège de la société sise au Centre Urbain Nord Immeuble Intégra - 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation du rachat par la Société de ses propres actions en vue de leur annulation;

- Réduction du capital de la société et modalités de sa réalisation;

- Modification corrélative des statuts de la Société; et

- Délégation de pouvoirs.

2023R00491SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2023

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 001166 C

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 4 Avril 2023 à 10 heures, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Renouvellement de mandat d'Administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence.

2023R00498SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

RC : B186952000

MF : 701773/RAM/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 3 avril 2023 à 10h au siège de NEW BODY LINE sise à Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation des deux administrateurs indépendants

2- Pouvoirs.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2023R00499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE LAIT & DERIVES - S.L.D.

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z. I Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0881172W

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait&Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 10H au siège social du groupe SFBT, sis au 5, boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation, s'il y'a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats 2022.

- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts de la société, des états financiers clos 2022, du rapport du conseil d'administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00503SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2021

SOCIETE LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z.I Ben Arous 2013 (chez S.G.BI.A)

Identifiant Unique : 0881172/W/A/M/000

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait & Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 3 avril 2023 à 11H au siège social de la S.F.B.T. sis au 5, Boulevard Mohamed EL Béji Caïd Essebsi, Centre urbain Nord (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'application de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

2- Discussion de poursuite de l'activité de la société,

3- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts de la société et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00504SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

GROUPE SFBT

S.A au capital de 13.020.000 Dinars

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 La Mornaguia

Identifiant Unique 0707419B

N°affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi 31 mars 2023 à 11H30 au siège social de la société, sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 La Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation en numéraire du capital de 13.020.000 dinars à 16.020.000 dinars.

2/ Modification de l'article 6 des statuts et mise en conformité avec le Code des Sociétés Commerciales conformément aux dispositions de la Loi n°2019/47 du 29/05/2019 et la Loi n°2018/52 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises.

3/ Pouvoirs à donner.

4/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2022, un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les inventaires ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2023400456SANB3 parue au JORT n°26 du 1er mars 2023.

2023R00520SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadha

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - 5100 - Mahdia

M.F : 1562233Y/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Ben Ghayadah à Mahdia informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société se tiendra le jeudi 6 Avril 2023 à 10 heures du matin au siège social de la société à Mahdia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'activités pour l'année 2022.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers au titre de l'année 2022.

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'année 2022,

4. Approbation des conventions règlementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022.

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

7. Procuration pour le président directeur général en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du mercredi 22 mars 2023 au siège social de la Société du lundi au vendredi suivant l'horaire administratif.

2023S00264SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DETENTES ET VACANCES «HOTEL ALYSSA»

S.A. au capital de 5 430 000 dinars

Siège social : Route Touristique - Sousse

Identifiant unique : 004592 F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société DETENTE ET VACANCES «HOTEL ALYSSA» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 01 avril 2023 à 11 heures au siège social de la société sis à la route touristique Sousse, en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, 2021 & 2022

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice 2020, 2021 & 2022

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2020, 2021 & 2022

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020, 2021 & 2022

6. Quitus aux administrateurs

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour les formalités.

2023S00274SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2023

Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"

S.A au capital de 1.335.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 3 avril 2023 à 15h30mn au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2022 et leur approbation.

5- Affectation des résultats.

6- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2022.

7- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

8- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024-2025.

12- Questions diverses.

2023X00305SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING

SA au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Carte, Lot BC4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

IU : 1677884N

Matricule fiscal : 000/M/A/1677884N

Messieurs les actionnaires de la société SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 mars 2023 à 15 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du CSC ;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022

7. Pouvoirs pour formalités.

2023400521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

S.A au capital de 5000 000 DT

Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 février 2023, messieurs les actionnaires de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A sont convoqués au siège de la Société le vendredi 31 mars 2023 à 9H en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ;

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2022 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

6- Jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

7- Mandat des Administrateurs.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la Société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2023400527SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Adel Ben Hamouda Ghaoui titulaire de la CIN n°07012425 déclare la perte du titre foncier constitutif nommé Assemblée «Ettadhhia» du titre foncier n°12481 Zaghouan - 15251 Zaghouan - 15189 Zaghouan - 21157 Zaghouan - 15198 Zaghouan - 21615 Zaghouan situé à Sminja - Zaghouan.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Tunis Arrondissement de Beb Bhar daté du 01/3/2023.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/3/2023.

2023T00243DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Dalila Gafsi, titulaire de la CIN n°04168157, déclare la perte de son acte de propriété n°15/972 en date du 02/6/2008, objet de titre foncier n°36651 Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Teboulba sous n°08 le 5/01/2023.

2023S00263DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Mabrouka Bent Mohamed Ben Salah Guirat, titulaire de la CIN n°03817578, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/18392, objet du titre foncier n°19145 Mahdia sis à Imadet El Mourabitine délégation El Jem, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police d'El Jem sous n°92 le 24/02/2023.

2023S00266DIVD2

Avis

Monsieur Fathi Ben Ahmed Ben Mahmoud Louati avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 903.12m² sise à route Eddier km7 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00300DIVD2